

Extrait du Spyworld Actu

<http://spyworld.spyworld-actu.com/spip.php?article7371>

Les gendarmes du Web se dotent de nouveaux radars

- Informatique - Internet -



Date de mise en ligne : samedi 29 mars 2008

Spyworld Actu

Il n'y a pas que sur les routes que les gendarmes ont des radars. Le Service technique de recherches judiciaires et de documentation (STRJD), spécialiste des trafics en tout genre sur le Web, s'est doté, fin novembre 2007, d'un outil de contrôle du réseau. Ce "Big Brother" au service de la loi est un logiciel nommé Advestisearch, l'un des produits phares développés par la société francilienne Advestigo, "spécialiste de la protection des actifs numériques".

Advestisearch est un moteur de recherches susceptible de reconnaître tout élément numérique multimédia. "Il permet de repérer sur la Toile des contenus identiques ou dotés de points communs avec des contenus de références, et ce dans la plupart des formats utilisés sur Internet, explique Marc Michel Pic, fondateur et directeur des opérations techniques d'Advestigo. Une image, une vidéo compressée, coupée, modifiée ou un texte approximativement recopié peuvent être localisés sur le Net malgré les altérations qu'ils auront pu subir."

Les éléments susceptibles d'être remontés à la surface du Web via ce moteur et de susciter l'intérêt des "Web-gendarmes" sont éclectiques : lettre de menace, recette pour la réalisation d'une bombe, appel à l'émeute, vente d'armes... La liste n'est pas exhaustive. "Notre système pourra également servir dans la lutte contre la diffusion de la pédopornographie, dès lors que l'utilisation de fichiers de référence sera validée par les pouvoirs publics", souligne M. Pic.

NOUVEAUX MARCHÉS

La gendarmerie n'est pas le seul organisme à utiliser les technologies développées par Advestigo. La Sacem s'appuie depuis plusieurs années sur son savoir-faire pour établir un suivi statistique de l'évolution des réseaux de pair à pair (P2P), établir un "top 100" des fichiers le plus souvent proposés en téléchargement ou encore mesurer le préjudice subi par les ayants droit.

La mise en oeuvre des mesures préconisées fin 2007 par le rapport Olivennes sur le téléchargement illégal devrait ouvrir de nouveaux marchés aux sociétés spécialisées dans la surveillance du réseau. En novembre 2007, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) a dû revenir sur une décision de 2005 et a autorisé "la mise en oeuvre de trois dispositifs de surveillance des réseaux P2P" par les représentants des ayants droit (Sacem, SDRM, SSCP).

"Nous attendons les appels d'offres, reconnaît M. Pic. Nous sommes en mesure de surveiller les échanges, de nous assurer de leur légalité comme de relever l'identifiant des contrevenants (adresse IP). Notre système est sûr, nous ne flasherons pas les tracteurs", conclut-il, faisant allusion à l'efficacité discutée des radars qui jalonnent les routes françaises.

Post-scriptum :

<http://www.lemonde.fr/technologies/...>